UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Annexe aux plans d'études de la Faculté des sciences et de médecine

Dispositions de transition dans la branche enseignable Sciences naturelles pour le BSc_SI/BA_SI

applicables dès l'année académique 2021/22

]

Dans le plan d'études de la branche sciences naturelles dans le cadre du BSc_SI et du BA_SI, l'unité obligatoire de la première année SCH.01067 Chimie des éléments a été remplacée par l'unité SCH.01072 Fondements de la chimie organique dans le plan d'études de l'année 2021.

La disposition de transition suivante s'applique : si l'unité SCH.01067 a déjà été examinée (au moins une fois) au SA 20 ou SP 21, elle compte comme unité obligatoire pour la 1ère année d'études. Sinon, le programme actuel s'applique, c'est-à-dire que le SCH.01072 doit être examiné et compte comme une unité obligatoire de la première année.